



Vaccin inactivé contre l'influenza (grippe) Inactivated Influenza (Flu) Vaccine

Qu'est-ce que le vaccin inactivé contre l'influenza?

Le vaccin inactivé contre l'influenza est constitué de virus d'influenza morts. Il vous protège des virus qui causent l'influenza, souvent appelée grippe. Il ne vous protège pas contre d'autres virus ou bactéries qui causent le rhume ou la gastroentérite. Plusieurs vaccins contre l'influenza sont offerts en Colombie-Britannique, y compris des vaccins antigrippaux vivants atténués. Pour plus de renseignements, consultez [HealthLinkBC File n° 12e Le vaccin vivant atténué contre la grippe](#). Ces vaccins sont tous approuvés par Santé Canada.

En Colombie-Britannique, les vaccins antigrippaux se donnent habituellement en octobre. Pour mieux vous protéger, vous devriez vous faire vacciner dès que possible. Consultez votre fournisseur de soins de santé pour savoir si les vaccins sont offerts ou visitez ImmunizeBC à <http://immunizebc.ca/clinics/flu> pour trouver une clinique de vaccination contre la grippe.

Qui devrait recevoir ce vaccin?

En Colombie-Britannique, le vaccin inactivé contre l'influenza est offert gratuitement cette année aux groupes suivants.

Les personnes risquant de tomber gravement malades, telles que :

- les enfants de 6 mois à 4 ans;
- les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse au cours de la saison de la grippe;
- les personnes de 65 ans et plus;
- les résidents d'établissements de soins de santé, d'aide à la vie autonome ou d'autres établissements résidentiels, peu importe leur âge;
- les Autochtones
- les enfants et les adolescents qui doivent prendre de l'aspirine® ou de l'acide acétylsalicylique pendant de longues périodes en raison de problèmes médicaux;
- les enfants et les adultes atteints de certaines maladies, dont :
 - les troubles cardiorespiratoires nécessitant des soins médicaux réguliers comme l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive ou la fibrose kystique;
 - les maladies rénales, les maladies chroniques du foie comme l'hépatite, le diabète, le cancer, l'anémie ou un système immunitaire affaibli;
 - les troubles de santé causant des difficultés respiratoires, de la déglutition ou un risque d'étouffement lors de la consommation d'aliments ou de liquides, comme dans le cas de personnes atteintes de lésions cérébrales graves ou de la moelle épinière, ou qui souffrent de convulsions ou de troubles neuromusculaires;
- l'obésité morbide.

Les personnes capables de transmettre la grippe aux personnes à risque élevé, dont :

- les personnes ayant des contacts familiaux avec des personnes à risque élevé;
- les personnes ayant des contacts familiaux avec des enfants de moins de 5 ans, leurs fournisseurs de soins et les employés de leur garderie;
- les médecins, les infirmières et les autres personnes travaillant dans des établissements de soins de longue durée et qui sont en contact avec les patients;
- les visiteurs de centres de soins;
- les détenus d'un établissement provincial correctionnel;
- les personnes qui fournissent des soins ou des services à des personnes à risque élevé dans un contexte d'éclosion potentielle, comme les navires de croisière.

Parmi les autres groupes qui sont aussi admissibles au vaccin gratuit, citons :

- les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels, tels que les policiers, les pompiers et les ambulanciers ainsi que les travailleurs des services correctionnels;
- les personnes qui travaillent avec de la volaille vivante.

Pour savoir si vous êtes admissible, consultez votre fournisseur de soins de santé ou communiquez avec HealthLink BC au 8-1-1.

Si vous n'êtes pas admissible, vous pouvez acheter le vaccin dans certaines pharmacies et cliniques de voyage. Certains employeurs offrent également le vaccin gratuitement à leurs employés.

Comment ce vaccin est-il administré?

Le vaccin est habituellement administré en une seule dose. Les enfants de moins de 9 ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe saisonnière doivent recevoir deux doses. La deuxième dose est importante, car elle permet d'accroître le niveau de protection. Elle doit être administrée 4 semaines après la première.

Quels sont les avantages de ce vaccin?

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger de la grippe, infection grave et parfois mortelle. Lorsque vous vous faites vacciner, vous contribuez aussi à protéger les autres en réduisant la propagation du virus.

Quelles sont les réactions possibles à ce vaccin?

Les réactions les plus courantes au vaccin peuvent inclure la douleur, la rougeur et le gonflement du bras au point d'injection. Les autres symptômes possibles comprennent la fièvre, des maux de tête, des douleurs musculaires et la fatigue, et ils peuvent durer d'un à deux jours. Moins d'une personne sur 20 sera atteinte du syndrome oculorespiratoire dont les symptômes comprennent la rougeur des yeux, de la toux ou un mal de gorge accompagné ou non d'une voix rauque.

Le vaccin inactivé contre l'influenza ne peut pas vous donner la grippe parce qu'il contient des virus morts qui ne peuvent pas causer d'infection.

De l'acétaminophène (p. ex., du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex., de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il ne faut pas donner d'AAS (p. ex., de l'aspirine®) aux moins de 18 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 sur le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie qui peut être fatale. et se présenter sous la forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si une telle réaction survient, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence comprend l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport en ambulance au service d'urgence le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Il est important de toujours signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Le syndrome de Guillain-Barré est une maladie rare qui entraîne de la faiblesse et une paralysie des muscles. Il se produit plus souvent après une infection. Dans de rares cas, il peut également se manifester après l'administration de certains vaccins. Il peut être associé à un vaccin antigrippal chez environ une personne vaccinée sur un million.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin inactivé contre l'influenza?

Consultez votre fournisseur de soins de santé si :

- vous avez déjà eu une réaction potentiellement mortelle à une dose de vaccin antigrippal ou à l'une de ses composantes (les personnes allergiques aux œufs peuvent toutefois se faire vacciner);
- vous avez été atteint d'un syndrome oculorespiratoire sévère après avoir reçu un vaccin contre la grippe;
- vous avez été atteint du syndrome de Guillain-Barré dans les 8 semaines suivant l'administration du vaccin antigrippal sans qu'une autre cause n'ait été déterminée;
- vous recevez un inhibiteur du point de contrôle pour le traitement du cancer, ce qui peut influencer le moment où vous devriez recevoir le vaccin.

Les enfants de moins de six mois ne devraient pas recevoir le vaccin antigrippal parce que son efficacité n'a pas été démontrée à cet âge.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, si vous avez des inquiétudes, consultez votre fournisseur de soins de santé.

Qu'est-ce que l'influenza?

La grippe est une infection des voies respiratoires supérieures causée par un virus. Les personnes atteintes courent le risque de contracter d'autres infections, notamment une pneumonie virale ou bactérienne, c'est-à-dire une infection des poumons.

La grippe se propage facilement d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou les contacts rapprochés du visage. Elle peut aussi se transmettre lorsqu'on touche les minuscules gouttelettes provenant de la toux et des éternuements sur une autre personne ou un objet, et qu'on se touche ensuite les yeux, la bouche ou le nez sans s'être lavé les mains.

Qu'est-ce que la politique de prévention de la grippe?

La Colombie-Britannique a mis en place une politique de prévention de la grippe pour protéger les personnes qui courent un risque élevé. Les travailleurs des soins de santé doivent se faire vacciner ou porter un masque lorsqu'ils sont en contact avec des patients pendant la saison de la grippe. Les étudiants et les bénévoles qui travaillent dans des établissements de soins, ainsi que les visiteurs de ces établissements, devraient également porter un masque s'ils n'ont pas reçu le vaccin.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez [HealthLinkBC File n° 119 La Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation](#).

Pour de plus amples renseignements

Pour plus de renseignements, consultez les fiches HealthLinkBC suivantes :

- [HealthLinkBC File n° 12a Pourquoi les personnes âgées devraient se faire administrer le vaccin antigrippal inactivé \(contre l'influenza\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 12b Réalités sur la grippe](#)
- [HealthLinkBC File n° 12c Immunisation contre l'influenza \(grippe\) : Mythes et réalités](#)
- [HealthLinkBC File n° 12e Le vaccin vivant atténué contre la grippe](#)

Pour de plus amples renseignements sur les vaccinations, visitez ImmunizeBC à l'adresse www.immunizebc.ca (en anglais).



Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre bureau de santé publique local. Pour obtenir des renseignements ou des conseils non urgents sur la santé en C.-B., visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Pour les personnes sourdes ou malentendantes, composez le **7-1-1**. Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.